

Atlas Controle
Boulevard Lambermont 127
1030 Bruxelles

RAPPORT DE CONTROLE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE

Numéro de rapport:

50.767

Date du contrôle:

16/08/2024

Lieu du contrôle:

Rue de la station 57 7070 Le roeulx Belgique

Testeur d'installation:**Agent-visiteur:**

Benjamin De Potter

Type de contrôle:

Visite périodique (Livre 1 6.5)

TI-020 DEFECT/5800124

Date d'émission:

16/08/2024 09:47:05

Prochaine visite avant le:

16/08/2025

Donneur d'ordre

Nom

Tweeple

Adresse

Rue De Balenfer Bin 5, 7130 Binche, Belgique

Email

peb.tweeple@gmail.com

Base(s) règlementaire(s)



663 - INSP

RGIE. Règlement général des installations électriques

Identification de l'installation électriques

Adresse de l'installation

Rue de la station 57 7070 Le roeulx Belgique

Type de locaux

Maison

Propriétaire, gestionnaire ou exploitant

Vercauteren

Adresse du propriétaire**Fondations**

avant 81

Mise en oeuvre de l'installation

après 81

Données du raccordement

GRD

Ores

Numéro de compteur

2471159 0209

Code EAN

Nc

Liaison compteur-tableau

VFVB 4X10

Tension de service

2 x 230 V

Protection générale

40 A 2P

Atlas Contrôle
Boulevard Lambermont 127
1030 Bruxelles

Contrôles

Schémas/plans

NOK

Liaisons équipotentielles

NOK

Description de l'installation

TD entrée 1 diff 4P 300MA 40A
2 fusibles 32A 6mm²
8 fusibles 16A 1,5/2,5 mm²
2 disj 2P 16A 2,5mm²

Td toilette
1 diff 2P 30MA 40A
2 fusibles 25A
8 fusibles 16A.
2 disj 2P 20A

Nombre de tableaux	2
Différentiel de tête	300mA - 40A - type A
Test BP du DDR	OK
ΔI_n	OK
Contrôle de l'état	NOK
Matériel fixe	NOK
Protection contre les contacts directs	NOK
Protection contre les contacts indirects	NOK
Protection contre les surintensités	NOK
Prise de terre	Autre
Résistance de terre (Ω)	2
Isolement ($M\Omega$)	0,93

Remarques

Nous ne pouvons pas exclure, qu'au dépôt des schémas, il puisse y avoir d'autres infractions.

Des dispositions dérogatoires pour les installations électriques domestiques ancien RGIE ont été appliquées (Livre 1 8.2.2)


Conclusions

CONCLUSION : NON CONFORME

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 5/03/2023 :C-2023/41114) concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Une visite complémentaire est à exécuter par Atlas Contrôle dans l'année.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Signature de l'agent-visiteur



Atlas Contrôle
 Boulevard Lambermont 127
 1030 Bruxelles

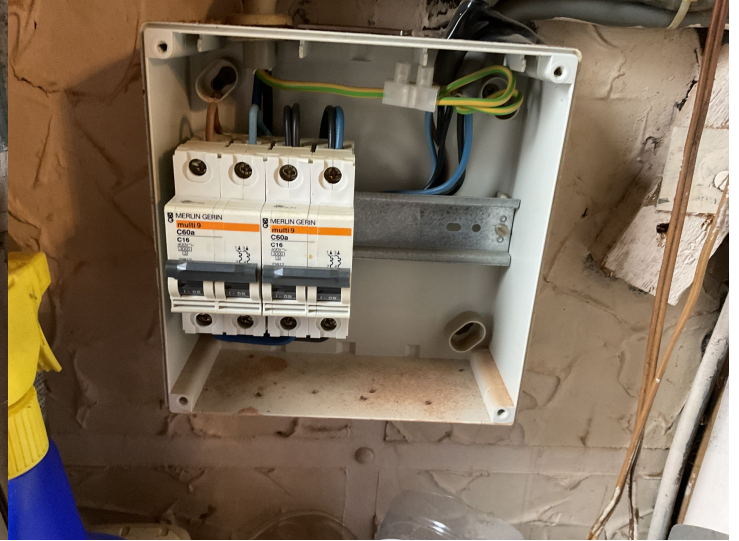
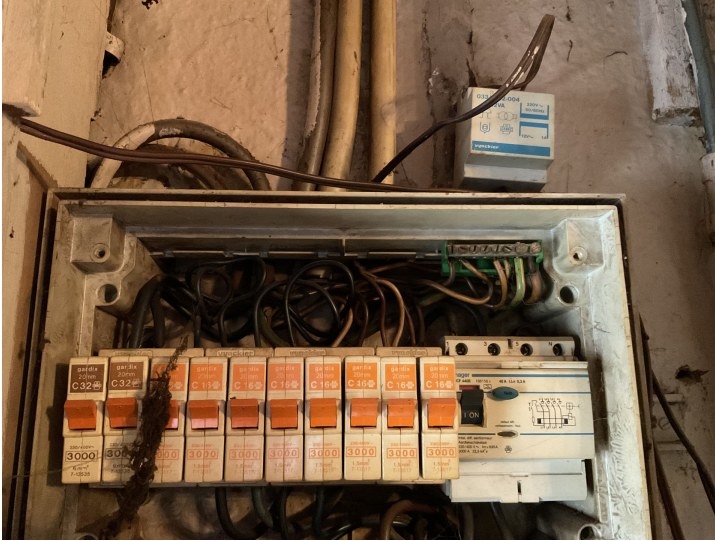


Tableau 1

Tableau 2

Liste des infractions

Libellé	Paragraphe
Réaliser une prise de terre conforme aux prescriptions.	L1 : 4.2.3.; 5.4.2.; 5.4.3.
La valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre doit être de maximum 30 Ohms	L1: 4.2.4.3.
Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1; 9.1.2
Prévoir le(s) schéma(s) de position de l'installation.	L1: 9.1.2.
La tension nominale doit être affichée de manière apparente en un endroit judicieusement choisi.	
(Re)placer la porte et/ou l'écran de protection du tableau. Possibilité de contact avec des pièces nues sous tension.	L1: 4.2.2.3.; 5.1.4.; 5.3.5.1.; L3: 4.2.2.2.; 5.1.4.
Obturer les ouvertures non utilisées du tableau ou coffret.	L1: 4.2.2.3.; 5.1.4.; 5.3.5.1.
Equiper les bases de coupe-circuit à fusibles ou disjoncteurs d'éléments de calibre.	L1: 5.3.5.5.; L3: 5.3.5.5.
Assurer la continuité de la mise à la terre du (des) conducteur(s) de protection.	L1: 5.4.3.5.; L3: 5.4.3.5.
Prise(s) : le contact de terre est à relier à la terre de l'installation.	L1: 5.3.5.2.
Interrupteur, prise de courant ou boîte de dérivation à reconditionner et/ou refixer.	

Absence de sectionneur de terre(terre non mesuré)

Liste des remarques

Libellé	Référence
Ce contrôle ne comprend que les parties visibles et normalement accessible de l'installation. Sauf mention contraire, les appareils et équipements raccordés à l'installation fixe ne font pas partie du contrôle.	RDE4
Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.	RDE6
Ce contrôle ne comprend que la partie habitable du bâtiment.	RDE10
Il n'est pas exclu que des infractions supplémentaires soient identifiées lors de la présentation des schémas.	RDE12
L'unité est meublée au moment du contrôle.	RDE15

Atlas Contrôle
Boulevard Lambermont 127
1030 Bruxelles

Libellé	Photo
---------	-------